

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 février 2015

CP2015_02_9
id. 1545

L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**RD 999 A PR 0+200 À 1+400
REPROFILEMENT DE CHAUSSEE À MONTAUBAN
DÉVOLUTION DU MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 999A.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 26 janvier 2015, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 30 % et délai d'exécution 10 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 26 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
 - le marché d'aménagement de la route départementale RD 999 A, avec l'entreprise et pour le montant suivants :

RD 999 A – PR 0+200 à 1+400 – Reprofilement de chaussée - MONTAUBAN

Montant : 158 342,00 € HT

Délai d'exécution : 4 semaines

Attributaire : ENTREPRISE MALET

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET